



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 15-18 novembre 2021

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 13 octobre 2021

WFP/EB.2/2021/6-E/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la République démocratique populaire lao (2017-2021)

Contexte

1. Le présent document fait état de la réponse apportée par la direction aux recommandations contenues dans le rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour la République démocratique populaire lao (2017-2021).
2. L'évaluation, réalisée entre juillet 2020 et avril 2021, portait sur la stratégie, les interventions et les systèmes du PAM.
3. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, l'évaluation a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage. Elle a en outre servi de référence pour l'établissement du nouveau PSP pour la République démocratique populaire lao.
4. Cinq recommandations principales, trois d'ordre stratégique et deux d'ordre opérationnel, ont été formulées à l'issue de l'évaluation; les recommandations subsidiaires donnent des indications sur les modalités de mise en œuvre de chaque recommandation.
5. Le tableau ci-après indique si la direction du PAM accepte, accepte en partie ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont également indiqués les mesures à prendre (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. J. Aylieff
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

M. J. Delbaere
Directeur de pays
courriel: jan.delbaere@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance globale: décembre 2021 1. Le PAM doit accroître l'utilisation de données factuelles actualisées afin que le cadre et les priorités du plan stratégique de pays pour 2021-2025 à définir et mettre en œuvre soient plus réalistes.</p>	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Division de la planification et de la performance institutionnelles)	La recommandation est acceptée.			
<p>1.1 Élaborer une théorie du changement dont ressortent clairement les parcours conduisant des activités et des produits jusqu'aux effets directs intermédiaires et aux effets directs stratégiques. Pour cela, il faudra:</p> <p>i) effectuer une analyse de situation permettant de dégager les facteurs qui facilitent ou freinent la concrétisation des effets directs stratégiques actuels;</p>	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021 pour certains points appelant des mesures concrètes. Certains travaux sont en outre déjà en cours ou achevés.</p>	1. Élaborer une théorie du changement pour chaque effet direct stratégique, faisant ressortir clairement les parcours conduisant des activités jusqu'aux produits, aux effets directs intermédiaires et aux effets directs stratégiques (réponse à la recommandation 1.1).	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Achevé
			2. Contribuer et participer pleinement à l'élaboration et à la mise à jour annuelle de l'analyse commune de pays [réponse à la recommandation 1.1.i)].	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021 et tous les ans
			3. Mettre à jour les directives du PAM en matière de ciblage (y compris celles concernant le recensement des personnes les plus vulnérables), qui seront réexaminées et mises à jour régulièrement à mesure que de nouvelles informations seront disponibles [réponse à la recommandation 1.1.ii)].	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Division des programmes en milieu scolaire)	Mars 2022 et en cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>ii) afin de préciser l'élaboration du prochain plan stratégique de pays et de pouvoir en moduler les activités de façon appropriée, mettre à jour les directives du PAM en matière de ciblage, hiérarchiser plus clairement les indicateurs utilisés pour recenser les personnes les plus vulnérables et mettre à profit les résultats de l'analyse des informations primaires et secondaires récentes;</p> <p>iii) élaborer un plan de hiérarchisation des priorités pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables ou porter assistance au plus grand nombre possible de bénéficiaires;</p> <p>iv) analyser les lacunes en matière de politiques afin de mieux comprendre les mécanismes qui contribuent ou nuisent au financement du programme de repas scolaires et l'aide financière que le Gouvernement est en mesure d'accorder au programme;</p>		<p>Pour ce qui concerne la recommandation 1.1 dans son ensemble, une théorie du changement a déjà été élaborée pour chacun des effets directs stratégiques. Une théorie du changement sera élaborée pour le PSP lui-même, afin de relier les effets directs stratégiques les uns aux autres. Les synergies seront déterminées grâce aux hypothèses.</p> <p>Point i): le PAM a participé à la réalisation d'une analyse commune de pays au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette analyse, qui sera actualisée tous les ans, a servi d'analyse de situation pour l'élaboration du PSP.</p> <p>Point iv): une analyse des lacunes en matière de politiques a été effectuée pour l'effet direct stratégique 1 (alimentation scolaire).</p>	<p>4. Élaborer dans leurs grandes lignes les stratégies relatives aux effets directs stratégiques puis les parachever en 2022, en prévoyant des directives relatives au ciblage et le recensement des synergies internes et externes entre les responsables de la programmation du PAM et les partenaires de développement (une théorie du changement établie pour le PSP dans son ensemble aidera à recenser ces synergies; pour les synergies externes, se reporter à la réponse à la recommandation 2.1 sur le recensement des partenaires); élaborer une stratégie autonome de renforcement des capacités ou intégrer la stratégie de renforcement des capacités dans chacune des stratégies liées aux effets directs stratégiques [réponse aux recommandations 1.1.ii, 1.1.iii, 1.1.v et 1.1.vi]].</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>Décembre 2021</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
v) évaluer les capacités institutionnelles du Gouvernement, aux niveaux national, communautaire et villageois, en matière de gestion et de suivi en autonomie du programme de repas scolaires; vi) recenser les synergies internes et externes entre les responsables de la programmation du PAM et les partenaires de développement.		Point v): le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le bureau de pays procèdent à une analyse approfondie dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de transition. Les questions liées au renforcement des capacités et aux moyens dont disposent les pouvoirs publics sont étudiées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la subvention allouée par le programme McGovern-Dole pour l'exercice 2017.			
			5. Effectuer une analyse des lacunes en matière de politiques ou une analyse financière pour l'effet direct stratégique lié à l'alimentation scolaire afin de permettre au bureau de pays de mieux comprendre les mécanismes qui contribuent ou nuisent au financement que le Gouvernement est en mesure d'accorder au programme de repas scolaires [réponse à la recommandation 1.1.iv)].	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
1.2 Concevoir et intégrer des interventions adaptées pour cibler les groupes de population les plus vulnérables, notamment les femmes, les hommes, les filles et les garçons de minorités ethniques et les personnes vivant dans les zones rurales reculées.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021.</p> <p>Le bureau de pays reconnaît que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour veiller à ce que les interventions ciblent correctement les populations vulnérables.</p>	6. Veiller à l'élaboration de directives relatives au ciblage (s'agissant notamment du recensement des plus vulnérables) dans le cadre des stratégies liées aux effets directs stratégiques.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Mars 2022
1.3 Au cours de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de pays, procéder à une évaluation périodique du personnel (effectifs et compétences) et des fonds disponibles au regard des besoins recensés au titre de la recommandation 1.1 et des défis qui se présentent.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays a déjà procédé à un examen des effectifs pendant la conception du PSP et en fera régulièrement pendant sa mise en œuvre. Les besoins à long terme pour les postes de durée déterminée, ainsi que les besoins à court terme pour les projets ont été pris en compte à cette occasion.</p> <p>Le bureau de pays s'est également penché sur la formation requise pour le</p>	7. Procéder à un examen des effectifs aux fins du nouveau PSP.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
		personnel existant, ainsi que sur les nouvelles compétences à acquérir, ce qui nécessitera de recruter à l'externe.			
1.4 À l'échelle du PAM, affiner le cadre de résultats institutionnels et, au niveau du bureau de pays, renforcer les cadres de suivi et d'évaluation du plan stratégique de pays afin de mettre en place des systèmes permettant de générer et d'utiliser des informations et des données factuelles à un niveau dépassant celui des produits, de suivre de près les résultats des activités de renforcement des capacités et d'obtenir des données ventilées, y compris par groupe ethnique.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le nouveau PSP doit être soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire en 2021, mais la présentation du nouveau cadre de résultats institutionnels a été reportée à la première session ordinaire du Conseil en 2022.</p> <p>Au niveau national, le bureau de pays intégrera des éléments dictés par le contexte national (appartenance ethnique ou encore langue) qui ne figurent pas dans le cadre de résultats institutionnels.</p> <p>Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021.</p>	8. Revoir le cadre de résultats institutionnels à la lumière du nouveau plan stratégique.	Division de la planification et de la performance institutionnelles	Février 2022
			9. Un plan de suivi, d'examen et d'évaluation est en place pour le nouveau PSP. Des consultations auront lieu avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au sujet de toute modification ou extension du plan requise à la lumière de cette recommandation, en mettant à profit l'outil de budgétisation prévu dans le nouveau PSP pour le suivi et l'évaluation ainsi que pour l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Mars 2022

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance globale: décembre 2022 2. Œuvrer de manière stratégique auprès des partenaires afin d'assurer une meilleure prise en compte des partenariats au stade de la programmation et de pouvoir mobiliser davantage de ressources. Mesures à prendre à cet effet:</p>	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée.			
2.1 Recenser les partenariats existants et potentiels, les localiser et en établir le positionnement au regard des objectifs stratégiques du système des Nations Unies pour le développement et des effets directs recherchés par le PAM.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée. Un plan d'action en matière de partenariat a été élaboré pour accompagner le PSP pour 2022–2026. Il s'agit d'un document évolutif qui sera périodiquement mis à jour. Ce plan d'action prévoit le recensement des partenaires, dont la liste sera affinée et régulièrement actualisée.	1. Mettre à jour et consolider le plan d'action en matière de partenariat de manière à prévoir un recensement plus exhaustif des partenariats existants et potentiels, ainsi qu'une collaboration stratégique avec les acteurs de la sécurité alimentaire dans l'objectif d'améliorer la participation à l'élaboration des politiques.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
2.2 Concentrer les efforts sur le développement stratégique de la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée. Ces dernières années, le PAM a mis en œuvre des programmes conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment un projet relatif à l'agriculture pour la nutrition couvrant la période 2016-2022 qu'il mène avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), avec qui il s'efforce actuellement d'obtenir un financement pour un projet conjoint d'agriculture à dimension nutritionnelle. Le PAM a également présenté avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) une proposition conjointe sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë en 2020/21, qui n'a cependant pas été retenue.	2. Diriger le groupe des résultats en matière de nutrition et de sécurité alimentaire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) afin de faciliter la programmation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2022 et tous les ans
			3. Solliciter des financements pour au moins deux programmes conjoints avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA, l'UNICEF ou d'autres entités des Nations Unies.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2022

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
2.3 Simplifier le processus de partenariat et/ou établir avec certains organismes des accords à long terme qui facilitent la mise en œuvre d'activités stratégiques. (Décembre 2022)	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est partiellement acceptée. Le PAM est conscient que le processus de partenariat peut et doit être simplifié et que les accords à long terme qui facilitent la mise en œuvre d'activités stratégiques doivent être poursuivis. Un certain nombre de projets de ce type existent déjà, notamment le programme quinquennal d'alimentation scolaire financé par le Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique, ainsi que le projet pluriannuel d'agriculture pour la nutrition. Le PAM a par ailleurs établi des partenariats stratégiques en matière d'alimentation scolaire avec Catholic Relief Services, l'autre principal acteur non gouvernemental dans ce secteur en République démocratique populaire lao, ainsi qu'une collaboration stratégique avec le FIDA autour du projet d'agriculture pour la nutrition.	4. Utiliser le portail des partenaires des Nations Unies comme plateforme par défaut pour collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires coopérants et élaborer des procédures opérationnelles standard pour collaborer avec les ONG partenaires, y compris pour gérer les accords de partenariat sur le terrain.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021
			5. Élaborer un plan d'action en matière de partenariat qui recense les partenariats existants et potentiels et la collaboration stratégique avec les acteurs de la sécurité alimentaire, en vue d'une participation accrue à l'élaboration des politiques.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
		<p>Il existe par ailleurs de nombreux flux de financement et projets à court terme (1 à 2 ans). Compte tenu de leur courte durée, ces projets sont moins propices aux partenariats stratégiques.</p> <p>Le plan d'action en matière de partenariat exposera les réflexions du bureau de pays concernant les partenariats stratégiques.</p>			
<p>2.4 Organiser chaque année une réunion avec les organisations non gouvernementales internationales partenaires et les associations à but non lucratif, pour la mise en commun des informations et des données d'expérience. (Décembre 2022)</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>La recommandation n'est pas acceptée.</p> <p>Le bureau de pays dispose de mécanismes pour de tels échanges, notamment des réunions de groupes de travail sectoriels et des échanges bilatéraux avec les ONG partenaires. Il s'engage à poursuivre le dialogue avec les ONG partenaires en vue de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience, mais ne juge pas nécessaire d'organiser une réunion annuelle distincte.</p>			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>2.5 Mettre au point la stratégie de mobilisation de fonds en fonction du prochain plan stratégique de pays, en veillant principalement à:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) diversifier les sources de financement; ii) poursuivre l'action de sensibilisation menée auprès des donateurs en faveur d'un financement souple et pluriannuel; iii) mobiliser des ressources au profit des activités sous-financées visant à améliorer la résilience ainsi que pour la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités nationales. (Décembre 2022) 	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays a élaboré un plan d'action en matière de partenariat qui doit accompagner le PSP pour 2022-2026. Il y expose sa stratégie de mobilisation de fonds, tout en apportant des réponses aux problèmes soulevés dans la recommandation. Comme il est indiqué dans le plan d'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Concernant la diversification des sources de financement, entre 2017 et 2020/21, le PAM a élargi sa base de donateurs, passée de quatre à 10 donateurs. Il continue de rechercher de nouveaux partenariats, en particulier avec les nouveaux donateurs et les institutions financières internationales. ii) Le PAM continuera à rechercher des financements souples, en particulier auprès de donateurs du secteur privé au Japon et en Chine et par l'intermédiaire du Siège, afin de 	<p>Renforcer le plan d'action en matière de partenariat correspondant au PSP pour 2022-2026 et l'actualiser régulièrement afin de veiller à ce que les besoins prévus dans le PSP continuent d'être couverts. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique appuiera ce travail en recensant les partenaires œuvrant dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes ainsi qu'auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>Achevé/ en cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
		<p>mettre en place des programmes novateurs. Il continuera également à solliciter des financements pluriannuels par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.</p> <p>iii) Le plan d'action en matière de partenariat décrit également l'approche stratégique du bureau de pays concernant les partenariats, qui prévoit notamment la sensibilisation systématique en faveur de domaines traditionnellement sous-financés tels que la résilience.</p>			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: moyen Échéance globale: décembre 2021 3. Définir et adopter au niveau du bureau de pays une approche axée sur le renforcement de la résilience ainsi que sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>La recommandation est acceptée. Globalement, le bureau de pays accepte les recommandations, mais il ne lui est pas possible de définir et d'adopter une approche axée sur la résilience ainsi que sur la préparation aux situations d'urgence d'ici à décembre 2021. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique sera consulté en vue de déterminer si le bureau de pays pourrait s'inspirer du travail effectué par l'équipe chargée des éléments de base de la résilience.</p>			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.1 Incorporer la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise dans le nouveau plan stratégique de pays, en resserrant les liens entre l'action humanitaire et les activités de développement. (Décembre 2021)	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée. Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021 pour l'un des points appelant des mesures concrètes.	1. Le nouveau PSP comporte un effet direct stratégique lié à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Achevé
			2. Organiser une série de réunions avec le Département des affaires sociales, qui dépend du Ministère du travail et des affaires sociales, et d'autres entités des Nations Unies afin de définir les domaines prioritaires et les lacunes potentielles s'agissant des programmes liés à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021
			3. Élaborer une théorie du changement pour l'approche du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Achevé
			4. Élaborer pour le PAM un projet de document sur les liens existant entre l'action humanitaire et les programmes de développement en République démocratique populaire lao.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Juin 2022

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.2 Miser sur les bonnes relations nouées avec les partenaires pour favoriser l'intégration d'activités de renforcement de la résilience afin que les activités menées au titre des effets directs stratégiques 1 et 2 soient à l'épreuve de l'évolution du climat. (Décembre 2021)	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée. Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021 pour l'un des points appelant des mesures concrètes.	5. Organiser en interne un atelier pour recenser les dispositifs nationaux axés sur le changement climatique et la résilience avec les ministères d'exécution associés aux programmes du PAM.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Mars 2022
			6. Recenser les partenariats existants et potentiels qui offrent des avantages stratégiques s'agissant de faire progresser le renforcement de la résilience climatique en lien avec les objectifs du nouveau PSP.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021
			7. Élaborer une théorie du changement élémentaire afin de généraliser la mise en œuvre d'activités de renforcement de la résilience climatique au titre des effets directs stratégiques 1 et 2.	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Décembre 2021

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: moyen Échéance globale: décembre 2025 4. Améliorer la capacité du personnel du PAM à élaborer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités du pays.</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>			
<p>4.1 Continuer d'augmenter la proportion de personnel recruté sur le plan national au sein du bureau de pays, en accentuant temporairement le recours à des consultants recrutés pour une courte durée, à l'appui du personnel national, afin de disposer en interne de moyens accrus dans le domaine clé qu'est le renforcement des capacités du pays. (Décembre 2025)</p>	<p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>La recommandation est acceptée. Concernant la deuxième mesure à prendre au titre de la recommandation 4.1: ce processus variera en fonction du type de compétences spécialisées et de programme. Par exemple, le bureau de pays est plus avancé pour ce qui est</p>	<p>1. Des consultants sont recrutés pour une courte durée en vue de disposer de compétences spécialisées dans des domaines où les capacités sont limitées, comme le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la nutrition, la protection, la problématique femmes-hommes et la responsabilité à l'égard des populations touchées, ainsi que l'enrichissement des aliments.</p>	<p>Bureau de pays</p>	<p>Décembre 2021</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
		<p>de remplacer dans l'équipe du PAM chargée de l'alimentation scolaire le personnel recruté sur le plan international par du personnel national car les programmes eux-mêmes sont plus développés, et il est déjà parvenu à la phase de transition. En revanche, dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence, il n'en est pas encore là, de sorte que des compétences spécialisées externes (apportées par des consultants recrutés pour une courte durée) seront probablement nécessaires plus longtemps. Les capacités du Ministère du travail et des affaires sociales sont également plutôt limitées dans ces domaines.</p>	<p>2. Recenser les lacunes au niveau des capacités du personnel recruté sur le plan national et recruter des consultants pour une courte durée en vue de renforcer leurs connaissances et leurs compétences et préparer la nationalisation qui aura lieu dans les années à venir. L'échéance est fixée à décembre 2024. L'examen à mi-parcours sera une occasion importante d'examiner les résultats obtenus et de trouver des moyens d'accélérer les progrès si nécessaire.</p>	Bureau de pays	Décembre 2024

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.2 En tant qu'agent de changement pour ce qui est des systèmes institutions publiques, redoubler d'efforts en vue de recruter du personnel doté de compétences techniques diverses et de capacités d'influence dans les domaines prioritaires recensés grâce à l'analyse des lacunes évoquée au titre de la recommandation 1.3. À l'échelle du PAM, mesurer l'efficacité des outils dont celui-ci dispose actuellement pour apprécier les lacunes sur le plan des capacités. Sur la base de cet examen, affiner une série d'outils d'évaluation en matière de renforcement des capacités du pays. (Décembre 2025)	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	La recommandation est acceptée. Le bureau de pays a procédé à un examen des effectifs pendant la conception du PSP et en fera de même périodiquement pendant sa mise en œuvre. Le bureau de pays se réorientant vers la fourniture d'une assistance technique, cette opération sera harmonisée avec la stratégie de renforcement des capacités qui sera élaborée conformément à la réponse à la recommandation 1.1.	3. Repérer les candidats possédant certaines compétences spécialisées, notamment pour les postes sur le terrain à pourvoir localement dans des zones reculées.	Bureau de pays	Décembre 2024
			4. Renforcer la capacité du personnel à servir de modèle s'agissant de fournir un appui technique aux homologues gouvernementaux à tous les niveaux.	Bureau de pays	Décembre 2024
			5. Examiner et affiner les outils dont dispose le PAM pour apprécier les lacunes sur le plan des capacités et du renforcement des capacités du pays.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Décembre 2022

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.3 À l'échelle du PAM, mettre en place un programme d'amélioration des compétences à l'intention du personnel du bureau de pays intervenant dans les activités de renforcement des capacités. (Décembre 2025)	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	La recommandation est acceptée.	6. Mettre au point un programme d'apprentissage de façon à étoffer et à améliorer les compétences du personnel du PAM en matière de renforcement des capacités des pays. S'inspirant des programmes d'apprentissage existants dans ce domaine, il sera axé sur les compétences techniques du PAM en la matière. Il sera élargi de façon à englober divers domaines thématiques et à tenir compte de l'expérience concrète des agents sur le terrain.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Division de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des opérations d'urgence, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des ressources humaines)	Décembre 2025

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Échéance globale: décembre 2021 5. Réévaluer et renforcer l'approche suivie par le PAM à l'appui de la stratégie du Gouvernement concernant le transfert de la responsabilité du programme de repas scolaires.</p>	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Division des programmes en milieu scolaire, Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.			
5.1 Mener une enquête approfondie dans les écoles où la responsabilité du programme de repas scolaires a déjà été transférée au Gouvernement.	Bureau de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021 pour l'un des points appelant des mesures concrètes.</p> <p>Un travail approfondi est en cours pour recenser et analyser les écoles où la responsabilité du programme a été transférée au Gouvernement; les constatations éclaireront l'élaboration d'une stratégie actualisée relative au transfert des responsabilités concernant l'alimentation</p>	<p>1. Continuer à suivre et à rassembler des données dans les écoles passées sous la responsabilité du Gouvernement.</p> <p>2. Regrouper les données factuelles collectées auprès des écoles où la responsabilité du programme a été transférée en vue d'étayer la stratégie relative à l'alimentation scolaire.</p> <p>Depuis avril, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique appuie la réorganisation du programme d'alimentation scolaire en République démocratique populaire lao, l'objectif étant que le PAM passe d'un rôle d'exécutant à un rôle de catalyseur.</p> <p>La collecte de données auprès des écoles où la responsabilité du programme a été</p>	<p>Bureau de pays</p> <p>Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>Mars 2022</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
		scolaire. Les travaux en cours comprennent la collaboration avec des consultants pour réunir informations et données afin de dégager de premières constatations et de détecter les lacunes en matière d'information; l'élaboration d'un cadre de transition; et un examen à mi-parcours de la subvention allouée par le programme McGovern-Dole pour l'exercice 2017, qui portera sur les écoles où la responsabilité du programme a déjà été transférée.	transférée est en cours et les données seront prises en compte lors de la prochaine évaluation de l'alimentation scolaire. La mission du consultant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique consiste en partie à élaborer une stratégie de transition (stratégie de renforcement des capacités en matière d'alimentation scolaire), tâche qui devrait débuter en octobre 2021.		
5.2 Tenir une série structurée et systématique d'ateliers participatifs sur les enseignements à retenir, auxquels participent l'administration centrale et les autorités locales, afin de faciliter la recherche de solutions aux difficultés qui font obstacle à un transfert sans heurts au Gouvernement de la responsabilité du programme de repas scolaires.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.	3. Organiser régulièrement (au moins tous les trimestres) des réunions techniques avec le Centre de promotion de l'éducation inclusive pour évoquer la transition.	Bureau de pays	Mars 2022
			4. Organiser des réunions préalables au transfert des responsabilités au niveau provincial afin de tirer des enseignements de la transition opérée.	Bureau de pays	Décembre 2021

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>5.3 En collaboration avec le Gouvernement, élaborer un plan de transition à long terme permettant d'assurer la pérennité du programme de repas scolaires. S'inspirant du cadre de renforcement des capacités des pays du PAM et suivant l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation, ce plan devrait permettre de combler de manière systématique les lacunes existantes, et cela selon cinq axes, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premier axe – Politique générale: en s'appuyant sur l'analyse des politiques en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire que le bureau de pays a effectuée en 2020, favoriser la participation des parties prenantes nationales à l'élaboration d'un plan d'action visant à apporter aux principes directeurs les améliorations nécessaires à la pérennisation du programme de repas scolaires. - Deuxième axe – Budget et financement: procéder à une analyse de l'aide budgétaire nécessaire à la pérennisation du programme de repas scolaires 	Bureau de pays	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le bureau de pays accepte cette recommandation, dont l'échéance a toutefois été repoussée au-delà de décembre 2021.</p> <p>Les préparatifs de la mise en place d'une stratégie de transition à long terme ont débuté au deuxième trimestre de 2021. Le bureau de pays travaille avec des consultants pour rassembler des données factuelles, mener des consultations avec les parties prenantes, recueillir des informations pour combler les lacunes et élaborer une stratégie de transition à long terme pour l'alimentation scolaire, afin d'en faciliter la prise en charge par le Gouvernement et de définir le rôle du PAM au fil des différentes étapes. Ce travail suit les cinq grands axes qui ont été définis. Il est également prévu d'appliquer l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans</p>	<p>5. Élaborer au niveau national une stratégie de transition s'articulant autour des cinq grands axes.</p> <p>Cette stratégie sera ensuite affinée conformément aux orientations relatives à la transition établies par la Division des programmes en milieu scolaire, qui doivent être parachevées d'ici à décembre 2022.</p>	Bureau de pays (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)	Mars 2022

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>après le transfert des responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Troisième axe – Capacités institutionnelles et coordination: sur la base d'une évaluation des capacités institutionnelles (recommandation 1), définir une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles au niveau de l'administration centrale et à celui des écoles (y compris en élaborant des directives, en mettant au point des procédures et en valorisant les ressources humaines afin d'assurer la continuité de l'aide aux écoles après le transfert de la responsabilité du programme, si nécessaire). - Quatrième axe – Exécution du programme (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation): pour faciliter le transfert de la responsabilité du programme de repas scolaires au niveau des écoles, élaborer une procédure de transfert graduel fondée sur le classement des écoles en fonction de leur aptitude à gérer cette transition; établir des liens entre les 		le domaine de l'éducation (SABER).			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre de mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>activités axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition et celles liées à la réduction de la pauvreté en faveur des communautés ne disposant pas des ressources nécessaires pour pouvoir fournir des produits alimentaires au programme; et élaborer (et institutionnaliser dans les systèmes et cadres nationaux) des orientations structurées visant à guider le processus de transfert, en les communiquant aux autorités locales et aux communautés dès le début du processus.</p> <p>– Cinquième axe – Rôle et participation des parties prenantes non gouvernementales (y compris les communautés): élaborer (et institutionnaliser dans les systèmes et cadres nationaux) une méthode pour le renforcement des capacités nécessaires à la prise en main du programme de repas scolaires par les communautés.</p>					

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
SABER	Approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance